



Déclarations et Discours

N° 85/7

POLITIQUE RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ DU CANADA

Déclaration du Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Chambre des communes, Ottawa, le 10 septembre 1985.

La souveraineté peut soulever les passions dans ce pays. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car la souveraineté touche à l'identité et au caractère mêmes d'un peuple. Nous Canadiens voulons être nous-mêmes. Nous voulons gérer nos propres affaires et prendre en charge notre propre destinée. Mais nous voulons aussi aller plus loin et jouer un rôle constructif dans un monde plus interdépendant d'année en année. Nous avons quelque chose à offrir, et quelque chose à récolter par la même occasion.

Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement s'est intéressé de près à la question de la souveraineté. Nous avons consolidé l'unité nationale, nous avons renforcé l'économie nationale, parce que l'unité et la force caractérisent la souveraineté comme elles caractérisent les politiques et les réalisations de ce gouvernement.

Dans cet esprit d'unité et de force, nous avons pris des mesures pour accroître la participation canadienne dans l'industrie pétrolière du pays. Nous avons annoncé une politique de propriété canadienne en ce qui concerne l'investissement étranger dans l'industrie de la publication. Nous avons pris nos propres décisions sur des questions de politique étrangère controversées, telles que le Nicaragua et l'Afrique du Sud. Nous avons adopté la *Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères* pour faire pièce à des revendications inacceptables de juridiction par des gouvernements ou des tribunaux étrangers cherchant à étendre leur mandat au Canada. Nous avons arraisonné des chalutiers étrangers braconnant dans nos zones de pêche. Nous avons pris d'importantes mesures pour améliorer les défenses du Canada, notamment en renforçant les forces canadiennes en Europe et en mettant en place un nouveau Système d'alerte du Nord pour protéger la souveraineté canadienne sur notre espace aérien septentrional. Et nous avons rebâti nos relations avec des amis et alliés traditionnels, qui se sont réjouis de notre unité et de notre force renouvelées ainsi que de la confiance que produisent l'une et l'autre.

En politique intérieure, en politique étrangère et dans sa politique de défense, ce gouvernement a donné à la souveraineté canadienne un souffle nouveau et une maturité nouvelle. Mais il reste encore beaucoup à faire. La traversée du *Polar Sea* a démontré que le Canada, par le passé, n'avait pas développé les moyens d'assurer notre souveraineté à travers le temps. Au cours de cette traversée, la revendication juridique du Canada fut entièrement protégée, mais lorsque nous avons cherché des moyens tangibles d'exercer notre souveraineté, nous avons constaté à quel point nous étions désarmés. Nous avons obtenu des États-Unis l'assurance formelle et explicite que la traversée du *Polar Sea* ne porterait pas préjudice à la position juridique du Canada. C'est là une assurance que le gouvernement de l'époque, en 1969, n'avait pas reçue lors de la traversée du *Manhattan* et des deux brise-glaces de la Garde côtière des États-Unis. À l'avenir, des arrangements sans préjudice ne suffiront pas.
